

# JOURNEE DU GOUT

Le 15 octobre dernier, sous un soleil radieux, l'ALM a organisé la journée du goût.

Le cidrier a reçu un franc succès et le charcutier a confectionné son excellent boudin.

Dans une ambiance des plus conviviales, cette manifestation a pu se dérouler grâce à l'aide des habitués bénévoles que nous remercions une nouvelle fois très chaleureusement. B.C.



## MA RECETTE DE DINDE AU WHISKY

Acheter une dinde d'environ 5 kg pour 6 personnes et une bouteille de whisky, du sel, du poivre, de l'huile d'olive, des bardes de lard.

La barder de lard, la ficeler, la saler, la poivrer et ajouter un filet d'huile d'olive.

Faire préchauffer le four thermostat 450 pendant dix minutes pour la saisir.

Se verser un verre de whisky pendant ce temps-là.

Mettre la dinde au four dans un plat à cuisson.

Se verser ensuite 2 verres de whisky et les boire.

Mettre le thermostat à 350 après 20 minutes pour la laisser cuire.

Se verser 3 berres de whisky.

Après une demi heure, fourrer l'ouvrir et surveiller la cuisson de la dinde.

Breuler la bouteille de biscuit et s'enfiler une bonne rasade

Après une demi heure de blus, tituber jusqu'au bour Ouvrir la maudite d'borte

du bour et reburner - non - revourner - non - recourner -

non - enfin, mettre la guinde dans l'autre sens.

Se pruler la main avec la maudite borte du bour en la

refermant - bout d'ciarge.

Essayer de s'asseoir sur une calvince de chaise et se reverdir 5 ou 6 whisky de verres ou le gontraire, je sais blus.

Buire - non - luire - non - cuire - non - ah ben si - cuire la bringue bandant 4 heures.

Et hop, 5 berres de plus. Ca fait du bien par ou que ça passe.

R'tirer le four de la dinde.

Se rebercer une bonne goulée de whisky.

Essayer de sortir le bour de la clisse de pinde de nouveau parce que ça a raté la premier fois.

Rabasser la dinde qui est tombée bar terre.

L'ettuyer avec une guenille et la foutre sur un blat, ou sur un clat, ou sur une assiette. Enfin, on s'en fout...

Se péter la gueule a cause du gras sur le prélar, ou les tuiles, de la buisine et essayer de se relever.

Décider que l'on est aussi bien par terre et binir la mouteille de rhiskey.

Ramper jusqu'au lit, dorbir toute la nuit.

Manger la dinde froide avec une bonne mayonnaise, le lendemain matin

et nettoyer le p'tie bordel qu'on a mis dans la cuisine la veille,

pendant le reste de la journée de Noël ! MD

Directeur de la publication : Patrick Jacques  
Rédacteur en chef : Martine Dubois  
Équipe rédactionnelle : Martine Dubois, Marie Hélène Blanchet, Gérard Tournier, Bernard Creton.  
Maquettistes : Paul & Jean-Paul Mauduit  
Crédits photos : Mairie de Montmachoux  
PJM : mairie.montmachoux@gmail.com

# PJM

## n° 40

# 23.000 euros

Compteur de la souscription publique

## LE MOT DU MAIRE :

L'année dernière, à pareille époque, je faisais référence à l'intégration acquise de notre commune à la CC2F devenue CCPM, impliquant des opérations de liquidation de notre ancienne communauté de communes dite CCBG, avec la conservation néanmoins de deux des services développés en son sein, les animations sportives sous la houlette de Gregory GANDOUIN, et le service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec Elisabeth BEGUE, au titre de deux conventions d'entente intercommunale mises en place à effet du 1er janvier 2017 avec les six autres communes intégrant avec nous la CCPM.

Concernant la reprise de la compétence scolaire dédiée à la CCBG au 1er janvier 2012, MONTMACHOUX comme prévu a repris en titre au 1er janvier 2017 sa place au sein du syndicat des écoles du Bresmont.

Sur le plan communal, eu égard à l'exercice des compétences eau et assainissement de la CCPM, notre commune a clos, son propre budget ASSAINISSEMENT à effet du 31/12/2016 avec la reprise de l'ensemble de ses engagements par la CCPM, et la conservation du même délégataire, la SAUR suite à appel d'offres.

Concernant la distribution de l'eau, suite à l'appel d'offres lancé pour le compte des communes de notre ancien syndicat des eaux SMEV (également dissous et ses engagements repris par la CCPM), VEOLIA est devenu notre nouveau délégataire.

La baisse significative du prix de l'eau que je promettais s'est révélée à la mi-juin 2017 avec un prix du M3 ramené de 9 € 10 à 4 € 64 TTC, soit une diminution de près de 50 %.

LE PETIT JOURNAL  
DE MONTMACHOUX

Janvier 2018

Concernant le devenir de notre station d'épuration dont vous n'ignorez plus les graves lacunes techniques, pour lesquelles la CCPM a été contrainte d'engager une étude confiée en juin dernier à la société SAFEGE, je vous informe que je suis convié prochainement par le Président de la CCPM et la Directrice Générale Adjointe en charge de l'assainissement avec Bernard CRETON, 1er Adjoint, pour prendre connaissance des conclusions de l'étude en question dont je ne manquerai pas de vous tenir informés.

Sur ce même registre des effets au combien bénéfiques de notre intégration au sein de la CCPM, je vous confirme le démarrage à la mi-janvier prochain, et ce sur une durée d'environ cinq semaines des travaux de réfection en enrobé de deux voies communales, la Ruelle du Puits (portion comprise entre les rues de Montmachoux et la Bavette) ainsi que la rue du Pilon, à partir de la rue de l'école jusqu'à l'entrée du cimetière (cf. article spécifique).

Tous ces points ont été abordés lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal qui vient d'avoir lieu samedi 13 janvier 2018. Je vous renouvelle chers administrés tous mes vœux d'une très belle année 2018 et de conserver chacun, chacune, une très bonne santé.

Patrick JACQUES

Le compteur de la souscription publique ressort au 31/12/2017 à 23000 € au lieu de 20.350 € (PJM N° 39) soit un gain de 2.650 €.

Merci une nouvelle fois aux donateurs.



# TRAVAUX DE VOIRIE A VENIR

Je vous rappelle qu'en amont de notre intégration au 1er janvier 2017 à la Communauté de Communes du Pays de Montereau (C.C.P.M.), cette dernière au titre de l'exercice de sa compétence voirie, avait engagé un diagnostic de l'état des voiries de toutes les nouvelles communes entrantes de l'ancienne CCBG.

L'ensemble des voies communales avaient été ainsi classées en trois catégories identifiées par des couleurs : Vert, Jaune et Rouge :

- Vert pour la voirie en très bon état
- Orange pour la voirie nécessitant un entretien et pour laquelle nous aurons à définir une hiérarchisation et priorisation des interventions à venir
- Rouge pour la voirie en mauvais voire très mauvais état nécessitant une intervention urgente.

A l'occasion de la réunion de compte-rendu du diagnostic concernant MONTMACHOUX, le 16 février dernier, avec le Président de la CCPM, il avait été convenu que les travaux de voirie de notre commune concerneraient les deux seules voies classées Rouge, à savoir la portion carrossable de la Ruelle du Puits et la partie terminale de la rue du Pilon jusqu'à l'entrée du cimetière (suite à la procédure de classement dans le domaine public de sa partie terminale effective au 30/06/2017).

L'ensemble de ces travaux dont le coût global ressort à environ 40.000 € TTC va être engagé très prochainement par l'entreprise Jean Lefebvre, sur un créneau de 5 semaines (15 janvier au 25 février 2018).

Il va s'agir d'une réfection complète des chaussées concernées en enrobé de 4 cm d'épaisseur pour laquelle il a été décidé, compte-tenu de la quasi absence de riverains et afin de faciliter les travaux dans ces deux voies particulièrement dégradées, de barrer ces dernières de 8 h à 17 heures les jours de chantier.

Une base vie sera implantée le temps des travaux sur le parking du cimetière

Patrick JACQUES



## SIRMOTOM - RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



Nous revenons sur l'article paru dans le P.J.M. N°38 de juillet 2017 et vous rappelons, que le ramassage des encombrants s'effectue entre 5 h 30 et 8 h du matin aux jours indiqués sur le calendrier annuel du SIRMOTOM, que vous trouverez prochainement dans vos boîtes aux lettres.

Merci de déposer, obligatoirement la veille au soir, du jour de ramassage prévu vos encombrants en respectant les règles ci-dessous.

### Déchets acceptés :

Les produits encombrants, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets résiduels, provenant de la consommation courante des ménages et devenus hors d'usage, tels que :  
Meubles et mobiliers divers, literie (matelas, sommier), moquettes, planches, PVC (résidus du bricolage familial), polystyrène... dont la longueur n'excède pas 2 mètres, et le poids 50 kg.

### Déchets refusés à déposer directement en déchetterie :

- **Les ferrailles**, à déposer en déchetterie ;
- **Les déchets électriques et électroniques**, petit et gros électroménager, télévision ;
- **Les encombrants provenant de l'activité industrielle**, commerciale ou artisanale, et notamment les déchets d'emballages, les pièces de véhicules (même si présentées en éléments séparés) ;
- **Les déblais et gravats**, décombres et débris provenant des particuliers ou des travaux publics, faïencerie (WC, lavabo...), tuyaux PVC ;
- **Les fils de fer barbelés et grillages** ;
- **Les déchets de jardins et végétaux** ;
- **Les déchets ménagers spéciaux liquides ou toxiques** (batteries, huiles de vidange, pots de peinture, solvants, etc...), y compris les bidons vides.
- **Les cartons** à déposer en déchetterie

### Enlèvements à la demande :

Pour les personnes n'ayant pas le temps, le moyen de locomotion ou les moyens de déplacer des charges encombrantes ou lourdes, le SIRMOTOM propose un enlèvement payant sur appel de tous vos déchets volumineux. La démarche est la suivante :

**Contactez le SIRMOTOM au 01 64 32 67 23**

Où remplissez la demande d'enlèvement, que vous trouverez sur le site internet du SIRMOTOM.

En fonction du planning, vous serez recontactés par AIP Refon pour définir d'un rendez-vous.

L'association d'insertion AIP Refon viendra enlever vos déchets à la date convenue. Il est à noter que ce service peut notamment reprendre les électroménagers, au contraire de la collecte en porte-à-porte.

**Une participation forfaitaire vous sera demandée pour ce service.**

**Toutes ces informations se trouvent également sur le calendrier annuel du SIRMOTOM**

Nous vous remercions de respecter ces consignes, afin d'éviter de voir rester plusieurs jours devant vos habitations un bon nombre d'encombrants non retirés puisque non conformes aux règles du ramassage.  
M.D.



# CELEBRATION ET CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2017



Le samedi 11 novembre une messe a été donnée pour célébrer la réouverture de l'église Saint-Martin après une longue période de travaux de restauration.

Cet office, était présidé par le Père Emmanuel, Vicaire Épiscopal et le Père Jérémie, Curé du secteur. Tous les chants ont été animés par l'équipe du secteur pastoral de Lorrez-le-Bocage. Ce fut une très belle célébration et très émouvante cérémonie.

A cette occasion, le Maire Patrick JACQUES a remis officiellement les clefs de l'église à l'Equipe du Secteur Pastoral.

Dans la continuité de cette cérémonie, a été célébrée au Monuments aux Morts, la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 en présence des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Voulx et de la Renaissance Vouloise qui nous a gratifiés de ses traditionnels morceaux de musique.

Pour clôturer cette matinée pleine de chaleur humaine, nous nous sommes retrouvés autour du verre de l'amitié offert par la Mairie.

Un très grand merci à toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette manifestation en commençant par l'équipe qui s'est investie pour remettre en état de propreté notre chère église.

MH.B





## TELETHON

QUELLE CHANCE !

Le samedi 9 décembre fut une très belle journée pour l'organisation de notre TELETHON.

Comme chaque année nous avons pu compter sur la présence de nos amis marcheurs du CAL, RBG et Marcheurs du Bresmont, CAP Défi et les Jeunes Sapeurs-Pompiers de VOULX accompagnés de leur Président qui ont offert le panier garni.

Le résultat définitif de la recette sera calculé début de semaine prochaine, mais devrait avoisiner les 550 €, un peu moins que l'an dernier.

Nous ne pouvons que remercier les participants et les bénévoles qui ont confectionné les : vin chaud, soupes, quiches, tartes ainsi que les boulangeries de Voulx qui ont généreusement apporté leur contribution en offrant des viennoiseries. Toutes ces gourmandises étaient vendues au prix de 1 € pièce.

A l'année prochaine pour une nouvelle édition. M.D.



## REPAS DES AINES

Le samedi 16 décembre dernier, le repas offert aux « AINES » de la commune, s'est déroulé au Restaurant l'Entre-Noues, à Montereau-fault-Yonne.

Une quarantaine de personnes était présente pour partager et déguster l'excellent repas préparé par la famille JOUX, dans une ambiance des plus agréables.

Chacun des convives s'est vu également offrir un petit cadeau de bienvenue, et, cette année c'était un parapluie, qui ne manque pas de prouver son utilité en ces jours très pluvieux !!!

Comme l'année précédente, les personnes ayant répondu mais n'ayant pu être présentes se sont vues remettre un colis de Noël.

Merci aux participants de ce beau moment de convivialité et nous souhaitons vous retrouver autour de ce repas festif en 2018. M.D.



## BEAUJOLAIS NOUVEAU



C'est le jeudi 16 novembre que nous nous sommes retrouvés à la salle de la Pompe, pour fêter le BEAUJOLAIS NOUVEAU.

Chacun a pu goûter au buffet de charcuteries, fromages et autres préparé de main de maître par Marie-Hélène Blanchet tout en découvrant les saveurs du Beaujolais, cru 2017, avec modération bien évidemment.

Ce fut un bon moment, avec un certain nombre d'habitues, mais où nous regrettons encore une fois le manque de participation d'un bon nombre d'entre vous.

En espérant nous retrouver encore plus nombreux l'an prochain, merci de vous être déplacés malgré une météo peu clémente. M.D.

## TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX GRANDE RUE ET RUE DE LA FORTE PENSÉE

Je rappelle que par délibération en date du 13 juin 2016, le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité le projet de travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux sur la totalité de la Grande rue, au même titre que ceux réalisés en 2012 au long de la rue du Pilon. Compte tenu de l'importance de ce chantier, les travaux étaient initialement programmés en deux tranches successives, concentrées sur le dernier trimestre 2017 et le 1er trimestre 2018 afin de limiter la durée des nuisances afférentes à ce type de travaux.

Je vous rappelle que ces derniers, sous maîtrise d'œuvre de notre syndicat d'électrification dit SDESM, concernent les réseaux de basse tension et d'éclairage public, lesquels bénéficient respectivement de subventions à hauteur de 80 et 70%, tandis que l'enfouissement des télécommunications électroniques (ORANGE) ne bénéficie pour sa part d'aucune subvention spécifique de cet opérateur.

A ce titre, la commune a néanmoins déposé au début de cette année un dossier de demande du Fonds d'équipement rural (dit FER) auprès du Conseil départemental pour faire face à la dépense correspondante d'un montant H.T de 85.780 €.

Par convention financière en date du 19 juillet 2017 la commune s'est vue octroyer une subvention de 35% du coût de ces derniers travaux et par conséquent une subvention départementale à hauteur de **30.023 €**.

Au terme d'un appel d'offres de juillet 2017 c'est l'entreprise SOBECA/SOMELEC qui a été retenue pour réaliser l'enfouissement des réseaux sur notre commune, d'où un report du démarrage effectif des travaux courant janvier 2018.

Suite à une première réunion préparatoire de chantier le 2 août 2017, il a été décidé de programmer également l'enfouissement des réseaux rue de la Forte pensée car il est apparu que l'implantation d'un support béton d'arrêt dans cette voie paraissait trop complexe en raison de l'exiguïté des trottoirs existants.

Un nouveau chiffrage a été sollicité à l'occasion d'une seconde réunion préparatoire du 18 décembre lequel fait apparaître malgré les travaux de la rue de Forte pensée non prévus initialement une légère diminution du montant global des travaux à la charge de la commune (déduction faite des subventions du SDESM), qui ressort finalement au montant de 184.733 € au lieu de 186.352 € ; et dont il faut déduire la subvention FER précitée de 30.023 € soit un coût net de 154.710 €.

Il est prévu un démarrage effectif des travaux fin janvier 2018, avec un calendrier des travaux de terrassement de l'ordre de trois mois, les travaux de raccordements des riverains sur une période supplémentaire de deux mois, pour une réception avant les vacances si ORANGE respecte ses délais d'interventions.

Le mobilier d'éclairage public retenu sera identique à celui adopté dans la rue du Pilon, à savoir des lanternes sur mâts de 5 mètres dans la grande rue et 4 mètres dans la rue de la Forte pensée mais équipées de foyers à Leds, peu consommateurs d'énergie.

Il a été par ailleurs décidé de remplacer les quatre lanternes de la rue du Pilon, équipées d'ampoules Sodium haute pression par des foyers à Leds également, toujours dans un souci d'économie d'énergie.

Les 13 foyers actuels de la Grande rue de facture récente et bitension seront réutilisés pour remplacer les foyers les plus anciens de notre parc d'éclairage public.

Le Maire,  
Patrick JACQUES

